

Séance du 30 mars 2018

Nombre de conseillers en exercice	11
Présents	10
Votants	10

L'an deux mille dix-huit, le 30 MARS à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de PLAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BERNARD, Maire

Noms	Présents	Absents non excusés	Absents excusés	Pouvoir de vote
BERNARD Jean-Paul, Maire	x			
CUGNIET Patrick, 1 ^{er} adjoint	x			
SANCHEZ Alain, 2 nd adjoint	x			
BAYO Michel	x			
BURIAND Nancy	x			
CUZIN Bernard	x			
GIGAREL Nadine	x			
GONZALVEZ Pascal			x	
ORCEL Jean-Pierre	x			
POUGET Hélène	x			
TOMA Christine	x			

Délibération D03_03_2018

Objet : Vote des comptes administratifs du budget communal et affectation du résultat 2017

Monsieur le Maire annonce les résultats de l'exercice 2017 à l'assemblée que ce soit en fonctionnement comme en investissement pour le budget principal.

En conséquence

BUDGET PRINCIPAL:

En Fonctionnement,

Recettes 2017 : 200 037.94 €

Dépenses 2017 : 165 831.94 €

Solde 2017: 34 206.00 €

Résultats antérieurs N-1 reportés: 271 064.17 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 305 270.17 €

En Investissement,

Recettes 2017 : 354 360.55 €

Dépenses 2017 : 439 595.71 €

Solde 2017: - 85 235.16 €

Résultats antérieurs N-1 reportés : 45 768.25 €
Soit Résultat 2017 : - 39 466.91 €
Solde des RAR dépenses : 263 794.65 €
Solde des RAR recettes : 168 349.23 €

Il a été décidé :

de reporter en fonctionnement à l'article R002 la somme de 170 357.84 € et au R1068 la somme de 134 912.33 €.

Le Compte Administratif de l'année 2017 est ainsi voté à l'unanimité des membres présents. M. le Maire ne participe pas au vote du Compte administratif 2017.

Délibération D04_03_2018

Objet : Approbation du compte de gestion budget communal 2017

Le Conseil municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BERNARD, Maire, Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Madame le receveur accompagné des états du passif, de l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émises et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au 1^{er} janvier 2017 et au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le Receveur Mme COTTE pour la période du 01/01/2017 au 31/08/2017 et par le Receveur Mme TOUCHE pour la période du 01/09/2017 au 31/12/2017, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération N°D05_03_2018

Objet: Affectation du résultat 2017

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de :	34 206.00 €
Un excédent reporté de :	271 064.17 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	305 270.17 €

Un déficit d'investissement de :	85 235.16 €
Un excédent reporté de :	45 768.25 €
Un déficit des restes à réaliser de :	95 445.42 €

Soit un besoin de financement de : 134 912.33 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXEDENT	305 270.17 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVES (1068)	134 912.33 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	170 357.84 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	39 466.91 €

Tous les membres du CM votent cette affectation de résultat telle qu'elle est proposée.

Délibération N°D06_03_2018

Objet: Vote des subventions communales au titre de l'exercice 2018

Monsieur le Maire propose de procéder au vote des subventions communales pour l'exercice 2018.

Il est décidé, par l'ensemble du Conseil Municipal de voter pour :

LA RICANDELLE – portage des repas	90.00 €
ADMR SILLANS	200.00 €
Association des donneurs de sang	30.00 €
Sapeurs-Pompiers	50.00 €

La somme de 400.00 € sera inscrite à l'article 6574 du budget primitif 2018. Les 30.00 € non affectés feront l'objet d'une délibération dans le cas où il serait nécessaire de subventionner une autre association.

Les subventions communales 2018 seront versées sous réserves qu'elles soient appuyées d'un justificatif de la part des organismes requérants.

Vote à l'unanimité des membres présents les taux proposés par le Maire au titre de l'exercice 2018.

Délibération N°D07_03_2018

Objet: Vote des taxes locales au titre de l'exercice 2018

Monsieur le Maire dit que la commission des finances qui s'est réunie propose une augmentation des taux d'imposition des taxes directes par rapport à l'exercice 2017 de 1.5 %. Ainsi les taux proposés sont les suivants:

Pour la TH : 11.12 % Pour la TFB : 13.04 % Pour la TFNB : 35.66 %

Vote de la majoration des taxes locales au titre de l'exercice 2018 :

10 POUR

Délibération N°D08_03_2018

Objet: Vote du budget primitif 2018 communal

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2018.

➤ En section de fonctionnement :

Dépenses : **364 357.84 €**

Recettes : 194 523.16 € +170 357.84 € (résultat excédent de fonctionnement reporté)
= **364 881.00 €**

Soit budget équilibré à : 364 881.00 €

➤ En section d'Investissement :

Dépenses : 109 272.44 € +263 794.65 € (CRBP) +39 466.91 € (déficit d'investissement reporté) = **412 534.00 €**

Recettes : 109 272.44 € +168 349.23 € (CRBP) +134 912.33 € (1068) = **412 534.00 €**

Soit budget équilibré à : 412 534.00 €

Monsieur le Maire fait procéder au vote du Budget prévisionnel 2018.

L'ensemble des membres présents ACCEPTE les propositions du Maire et VOTE le budget communal primitif 2018 à l'unanimité.

Délibération N°D09_03_2018

Objet: Travaux sur réseaux d'éclairage public Sortie du village : **Tranche 1**

Monsieur le Maire expose :

Suite à notre demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) a étudié la faisabilité de l'opération présentée dans le tableau ci-joint au titre de l'éclairage public -Sortie du village -Tranche 1

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus, les montants prévisionnels sont les suivants :

- | | |
|---|-------------|
| 1- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : | 11 161.00 € |
| 2- Le montant total de financement externe serait de : | 9 283.00 € |
| 3- La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à : | 106.00 € |
| 4- La contribution aux investissements s'élèverait à environ : | 1 772.00 € |

Afin de permettre au SEDI de lancer la consultation des entreprises, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux,
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

Le conseil municipal, ayant entendu cet exposé :

- PREND ACTE de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel : 11 161.00 €

Financements externes : 9 283.00 €

Participation prévisionnelle : 1 878.00 €

(frais SEDI+ contribution aux investissements)

- PREND ACTE de la **participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour 106.00 €**

Délibération N°D10_03_2018

Objet: Travaux sur réseaux d'éclairage public Sortie du village : Tranche 2

Monsieur le Maire expose :

Suite à notre demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) a étudié la faisabilité de l'opération présentée dans le tableau ci-joint au titre de l'éclairage public -Sortie du village -Tranche 1

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus, les montants prévisionnels sont les suivants :

- | | |
|---|------------|
| 1- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : | 9 308.00 € |
| 2- Le montant total de financement externe serait de : | 7 742.00 € |
| 3- La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à : | 89.00 € |
| 4- La contribution aux investissements s'élèverait à environ : | 1 477.00 € |

Afin de permettre au SEDI de lancer la consultation des entreprises, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux,
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

Le conseil municipal, ayant entendu cet exposé :

- PREND ACTE de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel :	9 308.00 €
Financements externes :	7 742.00 €
Participation prévisionnelle :	1 566.00 €
(frais SEDI+ contribution aux investissements)	
- PREND ACTE de la **participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour 89.00 €.**

Délibération N°D11_03_2018

Objet: Avenant N°01 LOT N°13 Entreprise ODDOS : sous-traitance

Dans le cadre de l'appel d'offres ouvert concernant la construction de la nouvelle mairie, le titulaire du lot 13, la société ODDOS Claude, sise ZA Le Parvis 38500 VOIRON a souhaité sous-traiter l'autocontrôle et le processus de contrôle des systèmes de ventilation à la société APPLICATIONS ENERGETIQUES 111 Chemin de l'Oie 38200 VILLETTE de VIENNE pour un montant de 1 900.00 € HT avec auto liquidation de la TVA.

Ainsi, l'entreprise APPLICATIONS ENERGETIQUES devra réaliser un autocontrôle de l'ensemble de l'installation et fournir un rapport d'autocontrôle dans lequel figure la traçabilité des différents points vérifiés (mesures de débits à réaliser).

Par la suite, elle devra effectuer un contrôle des systèmes de ventilation selon le protocole établi par CERTIVEA pour les bâtiments demandant le label Effinergie + (protocole de contrôle des systèmes de ventilations des bâtiments demandant le label Effinergie + - Version 3 - mai 2015).

Ces contrôles seront effectués par un organisme indépendant de l'entreprise et reconnu par le ministère chargé de la construction. Ils se feront selon les normes NF EN 12237, NF EN 1507, NF EN 13403, NF EN 12599 et le fascicule FD E51-767. Ils comprendront :

- Un contrôle visuel de la conformité du réseau
- La mesure de l'étanchéité à l'air du réseau de ventilation
- La vérification des débits de ventilation ou la mesure de pression aux bouches.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des votes exprimés, à l'issue d'un vote à main levée,

Art. 1 ACCEPTE le sous-traitant déclaré par la société ODDOS Claude ZA Le Parvis 38500 VOIRON

Art. 2 AUTORISE le paiement direct du sous-traitant la société APPLICATIONS ENERGETIQUES 111 Chemin de l'Oie 38200 VILLETTE de VIENNE pour exécuter l'autocontrôle et le processus de contrôle des systèmes de ventilation de la nouvelle mairie pour un montant pour un montant de 1 900.00 € HT avec auto liquidation de la TVA.

Délibération N°D12_03_2018

Objet: Avenant N°02 LOT N°06 Entreprise Dauphiné Menuiseries : suppression de postes

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le montant initial du marché du lot N°06 pour la construction de la nouvelle mairie signé avec l'entreprise Dauphiné Menuiserie qui s'élève à 19 594.40 € HT. Il rappelle également l'avenant N°01 pour un montant de 871.00 € HT.

Il dit des travaux n'ont pas été réalisés :

- porte 1 vantail pour 396.00 € HT
- porte occulus pour 613.00 € HT
- trappes de visites pour 304.00 € HT
- boîtes aux lettres pour 220.00 € HT

Soit un total de 1 533.00 € HT.

En conséquence, il y a lieu de procéder à une modification en diminution du marché du lot N° 06 – Dauphiné Menuiseries qui porte le marché du lot N°06 à 18 932.40 € HT (19 594.40 € HT + 871.00 € HT - 1 533.00 € HT).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

ACCEPTENT cette modification en diminution et
AUTORISENT M. le Maire à signer l'avenant N°02 au marché de travaux LOT 06 Menuiseries intérieures.

Le montant du marché du lot 06 est donc porté à 18 932.40 € HT, soit 22 718.88 € TTC.

Délibération N°D13_03_2018

Objet: Avenant N°01 au marché de travaux de construction de la nouvelle mairie. Concerne le lot N°08 (peinture) du marché de travaux de la construction de la nouvelle mairie

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le montant initial du marché du lot N°08 signé avec l'entreprise Palombini qui s'élève à 7 853.12 € HT. Il dit que le devis présenté par l'entreprise pour le complément de travaux en peinture fait apparaître une plus-value d'un montant de 850.00 € HT ce qui porterait le montant à 8 703.12 € HT. Le pourcentage de la plus-value ne dépasse pas les 15% et il demande donc au conseil municipal de se prononcer sur cet avenant.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

ACCEPTENT cette modification et
AUTORISENT M. le Maire à signer l'avenant N°01 au marché de travaux LOT 08 Peinture.
Le montant du marché du lot 08 est donc porté à 8 703.12 € € HT, soit 10 443.74 € TTC.